

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales
www.cesa.air.defense.gouv.fr



Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les Carnets du Temps

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les Fiches du CESA

Les Fiches du CESA complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les Cahiers du CESA

Les Cahiers du CESA constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le Bulletin de documentation

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. Penser les ailes françaises

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr

**Centre d'études stratégiques
aérospatiales (CESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :

Gba Guillaume Gelée

Rédacteur en chef :

Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :

Asp Grégory Vatin

Rédacteurs du CESA :

Adc Sylvaine Thébault (R)

Sgc Jérémie Alligier

Sgc Stéphane Lanzeray

Sgt Cassandre Davaic

Rédacteurs en chef

techniques :

Cdt Cyril Marchand

Lt Muriel Berger

Maquette :

M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :

Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Diffusion :

M. Pierre d'Andre

Sgt Audrey Lahon

Avt Julien Biguine

Correspondance :

CESA - BP 43

00445 ARMÉES

Tél. : 01 44 42 80 64

MTBA : 821 753 80 64

cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Impression :

Atelier de photographie et de
reproduction de l'armée de l'air
(APRAA)

26, boulevard Victor

00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :

Lt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la respon-
sabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Relations internationales

L'Iran 4

Économie

Le système productif français 6

Stratégie

La mutation de la puissance aérienne dans
les années 70, arme de précision et nouvel
âge électronique..... 8

Philosophie

Merleau-Ponty, le corps..... 10

Géopolitique

Géopolitique du Moyen-Orient 12

Histoire de l'aéronautique militaire

Les accords américano-britanniques de Nassau et
leurs répercussions sur la politique de la France..... 14

Droit et institutions

Le contrat..... 16

Sciences

Newton..... 18

Histoire

L'Europe en 1492 20

Pensée politique

Le confédéralisme 22

La bibliothèque essentielle

Raymond Aron, *Guerre et paix entre les nations* 24

Une œuvre remarquable du cinéma

..... 26

Biographie de Hervé Coutau-Bégarie

..... 27

Au fil de la plume

..... 28

L'Iran

L'Iran occupe une place cruciale sur l'échiquier mondial. Historiquement, l'Iran a mené trois guerres majeures au XX^e siècle : contre la Russie, le Royaume-Uni et l'Irak. Le tournant se situe en 1979, lors de la Révolution islamique. Allié indéfectible de l'Occident, le régime du Shah est renversé. L'Ayatollah Khomeiny met fin à son exil, instaure la *charia* et dénonce « le grand Satan ».



Mohammad Rezā (1919-1980),
Shah d'Iran de la dynastie Pahlévi.

En 1979, 66 Américains sont retenus pendant 444 jours à l'ambassade américaine à Téhéran ; cet épisode reste ancré dans la mémoire des dirigeants américains, d'autant qu'il s'est doublé d'un fiasco militaire (l'opération *Eagle Claw*) et d'une humiliation politique pour le président Carter lors de la libération, intervenue quelques minutes après l'investiture du président Reagan. Depuis, les relations diplomatiques sont rompues et une détente semble inimaginable tant que Téhéran n'aura pas, entre autres choses, exprimé de regrets à propos de cet affront.

Néanmoins, le régime iranien paraît vouloir forcer le dialogue avec Washington, mais Georges W. Bush a jusqu'ici refusé de s'y prêter, car les objectifs poursuivis par l'Iran ne sont pas transparents.

Par ailleurs, l'Iran tente de renforcer ses relations avec la Russie pour une meilleure coopération mutuelle sur les sujets liés à la mer Caspienne et sur la question nucléaire. Plusieurs États du Proche-Orient (Israël, Égypte ou Arabie saoudite), ne sauraient accepter l'Iran en tant que puissance nucléaire. De fait, Riyad a vraisemblablement déjà pris des contacts avec le Pakistan pour développer un programme nucléaire en réponse à celui de Téhéran. Une éventuelle escalade pourrait conduire à la remise en cause du Traité de non-prolifération et à la recherche d'un nouvel équilibre nucléaire mondial.

En matière économique, l'Iran est le quatrième producteur mondial de pétrole (deuxième exportateur de l'OPEP⁽¹⁾) et dispose de la deuxième réserve en gaz naturel après la Russie. Chine, Japon et Russie sont les premiers importateurs en brut de la région, ce qui peut expliquer certaines positions diplomatiques de ces pays. En outre, certains observateurs redoutent un blocage du détroit d'Ormuz, par lequel transitent 25 % du pétrole mondial et 50 % de la quantité échangée

en bourse. Une crise pétrolière dans cette région pourrait avoir d'importantes conséquences sur l'économie mondiale. Cependant, l'or noir représente 80 % des exportations du pays, frappé par une grave crise économique, alors que les capitaux fuient massivement vers Dubaï depuis l'élection du président Mahmoud Ahmadinejad⁽²⁾. En outre, l'infrastructure de l'industrie pétrolière nationale est telle que la majeure partie du brut iranien est raffinée à l'étranger, avant de transiter en sens inverse pour la consommation interne. Ainsi, utiliser l'arme pétrolière comme moyen de pression semble peu probable.

La politique extérieure de l'Iran peut être examinée sous trois angles. Le premier est celui de la position de l'Iran sur Israël. Les déclarations fracassantes du président Ahmadinejad, notamment sa récente comparaison entre les actions d'Israël au Liban et celles d'Hitler pendant la seconde guerre mondiale ou sa proposition pour que l'Allemagne et l'Autriche cèdent une partie de leur territoire pour y établir l'État d'Israël, n'y sont pas pour rien. Le deuxième angle est celui d'un État non arabe, musulman d'obédience chiite, héritier de la tradition perse, au milieu d'États sunnites (Arabie saoudite, Pakistan...). Les complications à prévoir mèneront probablement vers des conflits religieux où les forces en présence ne joueront pas forcément en faveur de l'Iran. D'où le troisième angle : l'Iran et la question nucléaire. La communauté internationale s'y oppose et cherche des solutions alternatives. Néanmoins, le président Ahmadinejad a publiquement⁽³⁾ rejeté les propositions des membres permanents du Conseil de sécurité visant à l'abandon du programme d'enrichissement d'uranium contre un accord de coopération économique et technologique.

Aidée par son pouvoir d'influence en tant qu'État riche en ressources pétrolifères, la stratégie nucléaire iranienne actuelle (à propos de laquelle le doute sur l'option militaire est légitime) semble poursuivre plusieurs objectifs : renouer avec le sentiment de grandeur nationale, forcer les États-Unis à reconsidérer leur position diplomatique et s'ériger en puissance régionale incontestable, notamment face à Israël et au sunnisme.

1. Organisation des pays exportateurs de pétrole.
2. Président de l'Iran depuis le 3 août 2005, il n'en est pas moins un personnage controversé à cause de sa possible participation à des attentats et à des prises d'otages.
3. Discours du 8 juin 2006.

Le système productif français

Le système productif français s'est modifié en profondeur au cours du dernier siècle. Le secteur primaire (agriculture) n'emploie plus aujourd'hui que 4% de la population active contre 36% en 1950 grâce à une mécanisation massive. Le secteur secondaire (industrie), qui a employé jusqu'à 39% de la population active en 1970, a vu cette part se réduire de moitié depuis le premier choc pétrolier. De plus, la baisse de l'emploi industriel direct s'est accompagnée d'une externalisation importante de nombreuses fonctions vers les services. L'essor ininterrompu du secteur tertiaire (services), lié aux gains de productivité des deux autres secteurs, s'est accentué depuis la fin des années 1970. Il emploie aujourd'hui plus de 75% de la population active. L'économie française est enfin marquée par le poids du secteur public productif, qui emploie plus d'un million de salariés répartis dans 1 300 entreprises dans des secteurs protégés ou stratégiques (transports, énergie). Les privatisations engagées à la fin des années 1980 inversent cette tendance.

© 2001 ESA, CNES, ARIANESPACE (Photo Service Optique Vidéo C&G)



Le tissu industriel français est caractérisé par la prédominance des petites et moyennes industries qui représentent 96% des entreprises et réalisent 41% du chiffre d'affaires. Parallèlement, l'industrie française s'appuie sur des entreprises de premier plan dans des secteurs performants : Ariespace est l'incontestable *leader* mondial du transport spatial, et la France est le premier exportateur mondial de parfums et de cosmétiques. Mais le système productif français, marqué depuis le milieu des années 1990 par une vague de concentrations, souffre d'un manque d'entreprises industrielles intermédiaires (de 200 à 2 000 salariés) dont l'importance souvent

négligée représente pourtant un enjeu stratégique, en tant qu'appui industriel des grands groupes. Enfin, si la France est, comme les autres pays industrialisés, touchée par des délocalisations, elles ne sont à l'origine que de 6% des baisses d'effectifs constatées dans l'industrie. Considérées à tort comme affaiblissant le système productif, elles s'inscrivent au contraire dans l'évolution des économies avancées vers des activités plus productives.

La principale faiblesse du système productif français est qu'à l'exception du secteur aéronautique et de l'industrie pharmaceutique, la spécialisation française est peu développée dans les nouvelles technologies et plus prononcée dans les technologies faibles à moyennes.

Cette inadéquation de la spécialisation industrielle de la France provient de son faible effort de recherche et développement (R&D)... lui-même très lié à la spécialisation de la France sur les industries de faible technologie qui structurellement réalisent peu de recherche et développement. De plus, la politique industrielle soutient essentiellement les dépenses liées au secteur de la défense et aux grands programmes historiques (nucléaire, aéronautique) qui incitent peu les grandes entreprises à réaliser de la recherche et développement sur des produits nouveaux. Les faiblesses de la spécialisation française se traduisent dans la balance commerciale car ses exportations sont concentrées sur les industries de faible technologie, facilement concurrencées par les industries des pays émergents, dont les marchés, moins matures, ne constituent pas des débouchés solides pour les produits français. Une amélioration de la balance commerciale n'est donc possible que si se développent les industries de haute technologie, au sein desquelles les produits sont fortement différenciés.

La modernisation du système productif français doit ainsi s'organiser autour de la promotion par l'État de programmes technologiques industriels de long terme. C'est le rôle assigné à l'Agence de l'innovation industrielle chargée de faire porter par de grandes entreprises, des projets de haute technologie dont elles auront l'initiative, associant PME et laboratoires de recherche. Parallèlement, les territoires recherchent les modalités d'une relation plus étroite avec les entreprises ; cette convergence d'intérêts fonde la stratégie des pôles de compétitivité qui réunissent sur un espace géographique donné, entreprises, unités de recherche publiques ou privées et centres de formation engagés dans une démarche partenariale autour de projets innovants. Subsidièrement, l'Union européenne, historiquement marquée par la prééminence de la politique de la concurrence, tente désormais de compléter l'action des États membres en faveur de la compétitivité industrielle et de l'innovation. Elle est l'embryon d'une coordination supranationale des systèmes de production.

La mutation de la puissance aérienne dans les années 70 : arme de précision et nouvel âge électronique

À la charnière des années 1960 et 1970, la puissance aérienne subit une profonde mutation à la faveur de l'engagement américain au Viêt Nam avec l'apparition des munitions guidées avec précision et l'emploi accru des systèmes électroniques.

L'avènement des armes guidées avec précision permet à l'aviation de s'attaquer exactement aux objectifs vitaux (les *key nodes*) identifiés par la doctrine américaine dès les années 30⁽¹⁾. Le bombardement utilisé lors de la seconde guerre mondiale de manière massive sur des objectifs étendus peut ainsi évoluer vers une action ciblée sur les centres de gravité du système adverse. Le bombardement passe de la recherche d'effets sociaux induits par l'anéantissement de vastes zones urbaines à l'obtention d'effets spécifiquement militaires par la destruction de points clés choisis en fonction de leur importance stratégique ou tactique.

La guerre électronique, c'est-à-dire l'art de maîtriser l'emploi du spectre électromagnétique pour ses propres forces et d'en dénier l'usage aux adversaires, apparaît dès la guerre « russo-japonaise » de 1905 avec l'interception des communications de la flotte russe par les Japonais. Mais elle devient réellement une composante de la puissance aérienne lorsque l'aviation américaine doit faire face, à partir de 1965, au dense réseau de défense antiaérienne mis en place par les Nord-Vietnamiens. Afin de conserver la suprématie aérienne, face à une menace évaluée en 1968 à 7 500 canons de DCA et 200 sites de SA-2, les Américains développent des contre-mesures adaptées (brouilleurs, paillettes, leurres infrarouges et missiles antiradars).

Pour neutraliser les radars des missiles sol-air, l'*US Air Force* développe, en 1965, le concept de *Suppression of Enemy Air Defense* (SEAD). Elle spécialise les *Republic F-105 Thunderchief* puis les *Phantom F-4 G* dans les missions de *Wild Weasel*, en les équipant de systèmes capables de détecter les émissions radars des SA-2 et en les armant du premier missile guidé avec précision, l'AGM-45A *Shrike*, conçu pour remonter ces émissions jusqu'à leur source.

Deux ans plus tard, l'*US Navy* développe la première bombe guidée avec précision, l'AGM-62 *Walleye*, qui est une munition munie d'un système de gui-

dage par télévision et qui est employée avec succès pour la première fois par un *Skyhawk* contre la centrale électrique alimentant Hanoï le jour de l'anniversaire d'Ho Chi Minh, le 19 mai 1967. Néanmoins, l'AGM-62 représente une faible part des munitions guidées avec précision employées durant la guerre du Viêt Nam compte tenu de ses restrictions d'emploi, de son coût et de l'apparition des bombes plus puissantes guidées par laser. Ces dernières sont produites à partir de 1968 par Rockwell sous la forme d'une bombe de 2 000 lbs et reçoivent l'appellation de *Guided Bomb Unit 10* (GBU-10). Après avoir mené sans succès neuf raids en 1967 contre le pont Doumer à Hanoï, par lequel transitait l'ensemble du trafic ferroviaire depuis la Chine et le port de Haiphong, l'*US Air Force* conduit, en 1972, deux raids séparés de seize F-4 armés de GBU-10 qui mettent hors service le pont Doumer jusqu'à la fin de la guerre. Non seulement ces munitions guidées avec précision permettent de détruire des objectifs ponctuels, mais elles autorisent aussi, grâce à un tir plus lointain, le traitement de cibles fortement protégées.

L'efficacité nouvelle de l'avion de combat lors de la guerre du Viêt Nam et l'échec des grandes campagnes de bombardement stratégique, notamment de *Rolling Thunder* de 1965 à 1968, redonnent un nouveau souffle à l'aviation tactique, ce qui se traduit aux États-Unis par l'accroissement des moyens accordés au *Tactical Air Command*.

La mutation de la puissance aérienne se confirme lors de la guerre du Kippour en octobre 1973. Attaquée par surprise, l'aviation israélienne subit de lourdes pertes du fait des batteries de missiles sol-air SA-2, SA-3 ou SA-6 syriennes et égyptiennes. Elle ne réussit à reprendre l'avantage que lorsque l'*US Air Force* lui fournit les matériels électroniques et les contre-mesures qui lui permettent de reconquérir la supériorité aérienne.

La guerre aérienne moderne au Viêt Nam est à l'origine du développement des armes de précision et du renouveau de la guerre électronique qui transforment complètement l'exercice de la puissance aérienne mais aussi son cadre conceptuel. Pilotes lors de la guerre de Corée et au Viêt Nam, John Warden et John Boyd développeront, sur la base de leur expérience au combat, les bases doctrinales du renouveau de la puissance aérienne qui marque les grands conflits de la période post-guerre froide.

1. Cf. Hervé Coutau-Bégarie, *Les grands penseurs militaires de la première moitié du XX^e siècle, Les Carnets du Temps* n°23, déc.05/janv.06.

Merleau-Ponty, le corps



La philosophie de Maurice Merleau-Ponty (1908-1961) recueille le double héritage des traditions phénoménologique et existentialiste. La phénoménologie est la science des phénomènes, c'est-à-dire la science de ce qui apparaît à la conscience. Il s'agit d'une méthode philosophique qui se propose, par la description des choses elles-mêmes, de montrer « l'envers » des phénomènes. Une image représentative de cette méthode consisterait à faire apparaître la mise en scène que le spectateur « ne voit pas » dans un spectacle. Les influences de Husserl, Heidegger et Sartre le conduisent à développer une pensée originale, orientée vers l'étude du rôle du sensible et du corps dans l'expérience humaine de la connaissance du monde. Ainsi, sa carrière phénoménologique s'ouvre avec deux ouvrages majeurs : la *Structure du comportement*, en 1942, et la *Phénoménologie de la perception*, en 1945. Aux côtés de Sartre, avec qui il fonde la revue *les Temps modernes*, Merleau-Ponty s'interroge enfin sur le sens de l'histoire. Mais l'essentiel de son œuvre consiste à comprendre les rapports de la conscience et de la nature. Tout comme Heidegger, le philosophe français revendique le retour à ce « monde de la vie », le « retour aux choses mêmes ». Sa volonté de jeter un pont entre la chose et la conscience, c'est-à-dire de **penser l'homme comme « être-au-monde »**, constitue ainsi le fil conducteur d'une philosophie de la nature et d'une réflexion sur l'humanité.

Dans sa tentative de compréhension du monde, cette philosophie prône une description du milieu concret où le sujet pensant se trouve en situation. Toutefois, à l'objectivité de la science, avancée par Heidegger pour décrire le monde à l'état brut, Merleau-Ponty oppose la **naïveté subjective du penseur** qui doit « *formuler une expérience du monde, un contact avec le monde qui précède toute pensée sur le monde* » (*Sens et Non-sens*, 1948). Merleau-Ponty, dans la *Phénoménologie de la perception*, cherche à révéler le « véritable envers » de la perception et donc à revenir à l'expérience originaire de celle-ci. Alors que pour Heidegger les « choses » doivent être décrites telles qu'elles se présentent à la conscience, le philosophe français se propose d'observer et de **percevoir le monde d'avant la connaissance**, c'est-à-dire sans l'influence de la conscience.

Ce monde d'avant la connaissance, selon lui, est déjà chargé de significations : **percevoir, c'est percevoir du sens**. Ce qui parle à l'organisme, c'est ce qui a un sens, ce qui a une valeur pour lui. Dans son rapport au monde, le corps se

creuse d'une visée, il témoigne d'une orientation mais, s'il est plus que matière, il ne se dépasse pas pour autant vers une conscience positive : cette orientation n'est pas claire pour elle-même, cette visée n'est pas distincte des mouvements en lesquels elle s'accomplit. Le corps, chez Merleau-Ponty, est celui « *que je vis comme profondément mien parce que c'est en lui que je m'éprouve, [parce qu'il] est le vecteur docile de mes intentions, corps qu'en vérité je suis plutôt que je ne le possède* ». Le rapport du corps à son monde n'est donc pas de connaissance mais de connivence. La saisie du monde par le corps ne se distingue pas de son engagement en lui car le monde est atteint en sa présence même, spontanément. L'Être est ainsi voué au sens. Il est inscrit dans la texture du monde et **c'est par son corps que l'Être signifant est tout d'abord signifié à autrui**. L'ego ne peut donc se constituer que dans l'intersubjectivité. Mais ainsi et contrairement à Sartre, Merleau-Ponty rejette la notion de conscience pure et transparente à elle-même, il rejette la notion de conscience désincarnée : **l'intersubjectivité**, qui émane du rapport entre les consciences chez ses prédécesseurs, se révèle être en fait **l'intercorporité**.

Notre corporité, écrit Merleau-Ponty, « *n'est que la charnière du monde, sa pesanteur n'est que celle du monde. Elle n'est que puissance d'un léger écart par rapport au monde* ». Selon un déplacement radical, nous sommes passés d'un être-au-monde, porté par un corps, à la puissance phénoménalisante du monde lui-même, qui vient constituer le corps comme corps percevant. C'est précisément cette puissance que Merleau-Ponty nomme *chair* : la corporité et la subjectivité se brouillent au sein de notre corps propre, l'être devient lui-même et son apparaître.

Dans cette relation originale du corps au monde, Maurice Merleau-Ponty définit le corps comme « véhicule de l'être-au-monde ». C'est d'abord comme corps qu'autrui m'apparaît. Ce corps est l'expression primordiale de l'Être, avant la conscience. L'intersubjectivité des consciences devient donc, chez le philosophe français, une intercorporité dont le désir est révélateur.

Bibliographie

Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, 1945.
Renaud Barbaras, *Merleau-Ponty*, 1997.

Géopolitique du Moyen-Orient

Le terme « Moyen-Orient » ne s'est imposé que depuis un siècle, sous l'influence des Anglais. Néanmoins, cette région est d'abord un espace géographique qui préexistait à l'influence anglaise. Il se définit comme l'ensemble des pays de l'Asie de l'Ouest et du Sud-Ouest, de la Turquie à l'Iran et de la Transcaucasie à la péninsule Arabique, ensemble qui comprend en outre l'Égypte. Riche d'une longue histoire, il présente des spécificités nationales et ethniques à l'origine de fortes tensions géopolitiques.

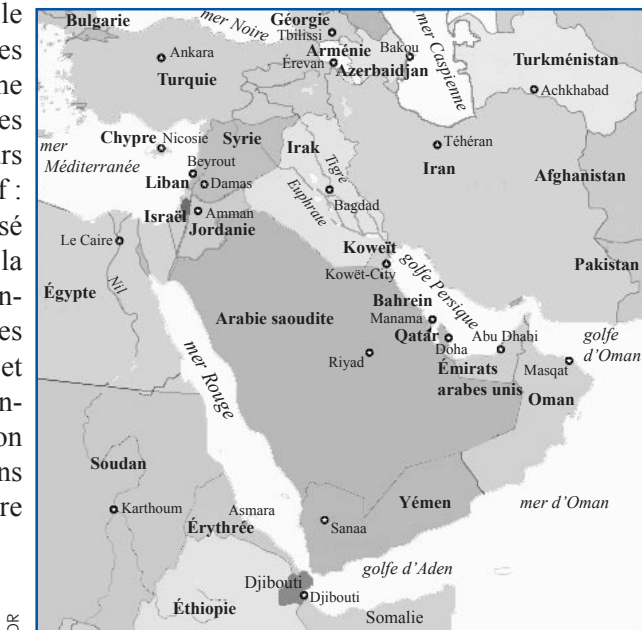
Son positionnement géographique lui donne une fonctionnalité unique. Cette région est en effet au carrefour non seulement de trois continents (asiatique, africain et européen) mais aussi de trois mondes civilisationnels (perse, arabe et turcophone) qui n'ont que rarement cohabité sans heurts. Cette situation centrale lui donne un rôle d'intermédiaire entre l'Occident et l'Asie, ce qui fit la grandeur et la fortune de la civilisation islamique avant l'ouverture des voies maritimes.

La géopolitique de cette région, marquée par la primauté de l'Islam⁽¹⁾, est le siège de fortes tensions entre les différentes confessions islamiques, chiite et sunnite particulièrement, mais également au sein du sunnisme qui compte quatre écoles juridiques (hanbalisme, hanafisme, malikisme et chaféisme)⁽²⁾. De plus, les troubles civilisationnels et religieux se sont trouvés exacerbés par le legs des frontières de la décolonisation qui ne correspondent pas à ces réalités.

Au même moment le Moyen-Orient connaît un événement majeur avec la création d'Israël. Pour le monde islamique, il s'agit d'un choc et d'un traumatisme toujours vivace, certains Arabes étant convaincus qu'Israël est une « anomalie » de l'histoire sur l'espace arabo-musulman⁽³⁾. Le sort des territoires palestiniens est mal vécu et instrumentalisé. La « cause palestinienne » est ainsi devenue l'exutoire des frustrations sociales des populations arabes, facilitant le maintien des pouvoirs en place. L'utilisation idéologique du conflit israélo-palestinien, qui sert d'argument rhétorique pour renforcer l'idée unitaire arabe et même islamique, ainsi que la diversité des nations arabes ne doivent occulter l'existence de fortes et réelles accointances : culturelle (langue arabe du Maroc au Golfe) et religieuse (lien entre arabité et islamité).

Au début du XX^e siècle, les convoitises que suscitait cette région du fait de sa position de carrefour prirent une importance accrue lorsque le Moyen-Orient devint un espace attractif en lui-même avec la découverte du pétrole. Les États-

Unis, fortement dépendant de l'or noir, ne peuvent faire l'économie d'une politique visant au contrôle d'une région qui représente les deux tiers des réserves mondiales de pétrole. Leurs activités dans cette partie du monde, qu'elles soient diplomatiques comme le soutien à Israël ou qu'elles soient guerrières comme pour les deux guerres en Irak, sont toujours empreintes de cet objectif : s'assurer un accès aisé aux hydrocarbures de la région. Ainsi, le Moyen-Orient est le centre des relations internationales et l'objet de toutes les attentions et de la compétition que se livrent les nations pour le statut de première puissance mondiale.



Le pétrole, le conflit israélo-palestinien, les tensions entre les réformistes et les intégristes islamiques, le souci de créer des sentiments nationaux, le besoin de fonder un semblant d'unité quitte à se polariser sur un ennemi commun, le poids des jeunes générations, le potentiel de mobilisation de l'extrémisme en contrepoint des insuffisances politiques et économiques, la compétition des grandes puissances (aujourd'hui États-Unis et Chine) sont autant de facteurs qui rendent le Moyen-Orient particulièrement instable et incontournable.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 28, juin 2006, *La géopolitique de l'Islam*.
2. Il faudrait aussi citer le soufisme qui, s'il n'est pas une école juridique, est très largement pratiqué dans le cadre de confréries.
3. Si ce passage peut paraître fort, il faut savoir différencier notre raisonnement de celui des acteurs des conflits ; ce que pensent les Arabes, leurs représentations, sont parties intégrantes de la réalité géopolitique.

Les accords américano-britanniques de Nassau et leurs répercussions sur la politique de la France

Le deuxième semestre 1962 est marqué par la crise de Cuba où les États-Unis, soutenus par les membres de l'Alliance atlantique, adoptent une position de force qui fait reculer l'URSS. **La France, qui vient de marquer sa solidarité avec les États-Unis, constate néanmoins, en décembre 1962, avec la signature à Nassau (Bahamas) d'un accord entre les États-Unis et le Royaume-Uni, que son principal allié lui refuse toujours le droit de posséder une force nucléaire indépendante.**

À la base de ces accords se trouve la volonté britannique de posséder un missile sol-sol balistique à portée intermédiaire, *Blue Streak*. Cette tentative aboutit à un échec technique et militaire. Fusée à carburant liquide, la *Blue Streak* ne peut être tirée que dans un délai de trente minutes. De surcroît, n'étant pas enterrée, elle est très vulnérable. Le Premier ministre Harold Mac Millan se tourne alors vers un nouveau véhicule, le missile américain air-sol *Skybolt*, que pourraient transporter les bombardiers stratégiques de la *Royal Air Force*. Les États-Unis s'engagent à financer les frais de recherche et de développement, le Royaume-Uni ne s'acquittant que du montant des missiles qu'il achète.

Complexe et coûteux, ce programme est mis en comparaison par la nouvelle administration Kennedy avec celui du missile mer-sol *Polaris* qui se déroule avec plus de satisfaction et qui correspond mieux aux exigences de la stratégie américaine. Le 7 novembre 1962, les États-Unis annoncent l'abandon du *Skybolt*. Le Royaume-Uni se trouve alors démuné de tout véhicule porteur et donc de tout espoir de posséder une force nucléaire indépendante.

Le 21 décembre, rencontrant John Kennedy à Nassau, Harold Mac Millan accepte sa proposition de fournitures de *Polaris*, à charge pour son pays de construire les sous-marins et les ogives nucléaires. Il accepte également que la force britannique, ainsi constituée, soit intégrée dans le cadre d'une force multilatérale OTAN et « *utilisée en toutes circonstances en vue de la défense*

internationale de l'Alliance occidentale », avec pour seule concession, la possibilité d'utiliser les sous-marins « *dans le cas où le Gouvernement de Sa Majesté déciderait que des intérêts nationaux suprêmes sont en jeu.* »

La France, qui n'a pas été consultée lors des accords de Nassau, se voit offrir les mêmes conditions. La réponse française est exprimée par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 14 janvier 1963 : « *Personne dans le monde, en particulier en Amérique, ne peut dire si, où, quand, comment, dans quelle mesure les armements nucléaires américains seraient employés à défendre l'Europe. [...]. Ainsi, les principes et les réalités s'accordent pour conduire la France à se doter d'une force atomique qui lui soit propre. Cela n'exclut pas du tout, bien entendu, que soit combinée l'action de cette force avec celle des forces analogues de ses alliés. Mais pour nous, dans l'espèce, l'intégration est une chose qui n'est pas imaginable.* »

Le chef de l'État refuse l'entrée de la France dans une force multilatérale car l'intégration des éléments nationaux en ferait perdre leur contrôle et, devant l'attitude britannique qui, une nouvelle fois, choisit de se ranger aux côtés des États-Unis, met le *veto* de la France à son entrée dans le Marché commun. Huit jours plus tard, le 22 janvier, alors que viennent de se refroidir les relations entre la France et ses deux principaux alliés, le général de Gaulle concrétise le rapprochement avec la République fédérale d'Allemagne en signant, avec le chancelier Konrad Adenauer, le traité d'amitié franco-allemand (traité de l'Élysée).

Alors que le gouvernement français se désengage progressivement des structures intégrées de l'OTAN et se trouve parfois accusé par ses alliés anglo-américains d'affaiblir la défense du monde occidental, **la mise en place de moyens de défense nationaux se poursuit méthodiquement.** C'est ainsi que le 23 janvier 1963 vole le premier *Mirage IV A* de série tandis que le 14 janvier 1964 paraît le décret relatif aux Forces aériennes stratégiques. Le 1^{er} octobre 1964 voit l'entrée en service opérationnel du premier escadron de *Mirage IV A* sur la base aérienne de Mont-de-Marsan, suivie, le 8 octobre, par la première prise d'alerte opérationnelle 24 heures sur 24.

Désormais sous commandement national, l'armée de l'air contribue à la défense de la France au plus haut niveau : celui de la dissuasion nucléaire.

Le contrat

Notion fondamentale de toute vie en société, un contrat est un accord de plusieurs volontés, destiné à produire des effets juridiques obligatoires. Il repose sur le principe de l'autonomie de la volonté, qui consacre la liberté de parties présumées égales. Le développement de l'interventionnisme public, après les excès du capitalisme au XIX^e siècle, a eu pour effet de chercher à compenser par le droit les déséquilibres potentiels induits par les différences de puissance économique. Mais, si la réglementation encadre parfois désormais certains contrats, la plupart d'entre eux restent gouvernés par l'idée de liberté.

La notion de contrat est une notion fondamentale de toute vie en société. Ce concept se retrouve en tout temps et en tout lieu. Il occupe ainsi une place au cœur du droit dont il innerve toutes les disciplines. Et la manière dont il est utilisé est représentative de la société qui y recourt. Le cas de la France en est un bon exemple.

La définition donnée par le Code civil est la suivante : « *Le contrat est une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose* » (article 1101). Quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est un accord de plusieurs volontés ; il a pour but de créer des obligations, c'est-à-dire de créer un lien de droit entre au moins deux personnes (physiques ou morales) en vertu duquel l'une, le débiteur, doit quelque chose à l'autre qui est son créancier. Notion juridique, le contrat se caractérise par la force obligatoire qui en découle : les parties se lient et s'exposent en cas de défaillance à tout l'arsenal des moyens de contrainte dont dispose le juge. Un contrat a « *force de loi* » comme le dit l'article 1134 du Code civil, au terme duquel les « *conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites* ».

Encore faut-il que quatre conditions soient remplies à la fois. Un contrat n'est valide que :

- si le consentement des parties est certain, libre et entier, c'est-à-dire exempt d'erreur, de manœuvres malhonnêtes (le « dol ») ou de violence ;

- si ces parties ont bien la capacité de contracter, pour soi-même (les mineurs et les majeurs protégés ne l'ont pas) ou pour le compte d'autrui (il faut alors avoir reçu un pouvoir de représentation) ;
- si l'objet du contrat est certain et n'est pas placé hors commerce, comme le corps humain par exemple ;
- enfin si la « cause » du contrat, autrement dit sa raison d'être, est licite.

La volonté individuelle se trouve ainsi à l'origine de tout contrat. Elle était considérée comme totalement libre à l'époque de la rédaction du Code civil (1804), sous les seules exceptions de l'ordre public et des bonnes mœurs : chacun avait entière liberté de contracter ou de ne pas contracter, liberté de choisir les formes du contrat (le seul fait pour deux parties d'avoir voulu un contrat suffit pour qu'elles soient tenues de l'exécuter) et son contenu (peu importe son économie et son équilibre, du moment qu'il a été voulu). C'est le résultat du principe de l'autonomie de la volonté. Face à des volontés libres et égales, la puissance publique n'a pas à se substituer à l'appréciation qu'ont les particuliers de leurs intérêts.

Les excès du capitalisme au XIX^e siècle ont mis en évidence que la différence de puissance économique rend illusoire la libre contractualisation, le plus faible étant obligé de passer par les conditions qui lui sont imposées. Avec le développement de l'État-providence, l'autorité publique a donc essayé de compenser l'inégalité des parties, notamment en réglementant la forme des contrats ou en prohibant certaines dispositions. Le droit du travail, le droit des assurances et le droit de la consommation en donnent de nombreux exemples (contrat-type, mentions écrites impérativement en caractères apparents, formulaires de dédit détachables dans les contrats d'adhésion, interdiction des clauses « abusives », etc.). Dans la même logique de protection, certains contrats ont été rendus obligatoires : le cas de l'assurance automobile est bien connu.

Mais si le principe de l'autonomie de la volonté a perdu de sa force depuis 1804, ce déclin reste relatif. La liberté demeure au cœur du contrat et le repli actuel de l'interventionnisme public contribue à son regain de vitalité. Le droit des contrats illustre ainsi une appréhension différente, selon l'époque, des relations entre liberté et égalité et témoigne des évolutions de la société.

Newton

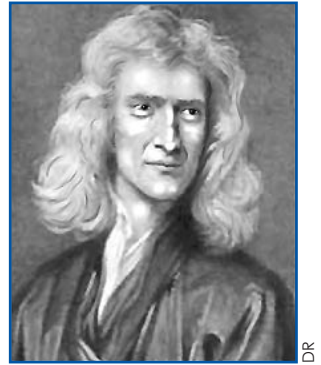
Physicien et mathématicien anglais, Isaac Newton est à l'origine des théories scientifiques qui ont révolutionné la science dans les domaines de l'optique, des mathématiques et de la mécanique classique.

Né en 1642 à Woolsthorpe dans le Nord-Est de l'Angleterre, Newton entre au *Trinity College* de Cambridge en 1661. Intéressé par l'**astronomie** et les **mathématiques**, il lui manque cependant de nombreuses notions géométriques pour comprendre les travaux de Halley. En 1665, la peste sévit sur l'Angleterre et le contraint à rejoindre sa région natale jusqu'en 1667. Pendant ces deux années de « retraite », Newton va faire ses premières avancées en mathématiques, en physique et en optique. À partir du tracé des tangentes, il entame l'étude des fonctions dérivables et de leurs dérivées, sur la base des travaux de Fermat⁽¹⁾, puis il classe les cubiques et en donne des tracés corrects avec asymptotes, inflexions et points de rebroussement. À son retour à Cambridge, son génie est détecté par le mathématicien Barrow qui fait connaître ses travaux, l'aide à réussir ses derniers examens universitaires et, en 1669, l'élève succède au maître à la chaire de mathématiques. Il rédige alors un compte rendu sur les fondements du calcul infinitésimal – *De analysis per aequationes infinitas* – qui ne sera publié qu'en 1711.

En 1671, Newton perfectionne le télescope en utilisant un miroir sphérique dénué d'aberrations chromatiques⁽²⁾ comme objectif. Encouragé par l'intérêt que lui porte la *Royal Society*⁽³⁾ de Londres qui l'accueille l'année suivante, Newton communique pour la première fois les résultats des travaux qu'il a menés lors des deux années à Woolsthorpe. Il prouve alors que **la lumière blanche est en fait l'addition de lumières colorées**. En 1675, il complète ses travaux sur la lumière en exposant sa **théorie corpusculaire qui n'aura pas de suite**. Ayant achevé l'essentiel de ses recherches en optique, Newton se désintéresse des sciences. En 1684, Halley vient le consulter à propos des **lois de Kepler** et les réponses de Newton sont si convaincantes que Halley le pousse à publier ses recherches.



En 1687 paraît alors l'œuvre maîtresse de Newton qui marque les débuts de la mathématisation de la physique et le sommet de la pensée newtonienne : *Philosophiæ naturalis principia mathematica*⁽⁴⁾. Cet ouvrage expose entre autres les trois principes fondateurs de la mécanique classique ou **trois lois de Newton** (le **principe d'inertie**, la **relation fondamentale de la dynamique** et le **principe de l'action et de la réaction**) ainsi que la théorie de l'**attraction universelle** illustrée plus tard par la légende de la pomme. Monument de la pensée humaine, des dizaines de théorèmes y sont exposés, montrant la voie pour la recherche du XVIII^e siècle. En mathématiques, Newton est considéré comme le co-inventeur avec Leibniz du **calcul infinitésimal** (ou **différentiel**) qu'il appelle « **méthode des fluxions** ». Ses réticences à communiquer ses découvertes lui vaudront des conflits en paternité avec Leibniz et Hooke (pour la gravitation universelle).



DR

Après la parution des *Principia*, Newton est nommé représentant de Cambridge à la Chambre des communes, mais il travaille surtout à rassembler ses écrits dans un seul et unique ouvrage. Outre les mathématiques et la physique, en esprit profondément religieux et mystique, il porte un grand intérêt à l'étude de l'**alchimie (qui constituera la majorité de ses écrits)** et de la **théologie (avec une adhésion cachée aux thèses de l'arianisme)**. En 1692, il est victime de troubles émotionnels graves qui le plongent dans un état de prostration. Anobli en 1705, il décède en 1727 et est inhumé à l'abbaye de Westminster, aux côtés des rois d'Angleterre. « *Les lois de la nature étaient cachées dans la nuit. Dieu dit : que Newton soit et la lumière fut* »⁽⁵⁾.

1. Mathématicien français du XVII^e siècle, précurseur dans le calcul différentiel, la géométrie analytique, la théorie des nombres et le calcul des probabilités.
2. Défaut dû à la dispersion d'une lumière complexe qui entraîne l'existence d'une distance focale particulière pour chaque longueur d'onde.
3. Il en devient le président en 1703.
4. Cet ouvrage fut traduit en français par Émilie du Châtelet sous le titre de *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*.
5. Alexander Pope (1688-1744), poète britannique, lors des funérailles de Newton.

L'Europe en 1492

Il est arbitraire et même vain de vouloir fixer une date précise marquant la fin du Moyen Âge. En effet, les historiens soulignent aujourd'hui que des prolongements de nombreux traits et caractéristiques du Moyen-Âge occidental perdurent à l'époque dite « moderne ». Néanmoins, l'année 1492, par sa valeur symbolique – la « découverte » de l'Amérique par Colomb – mérite de faire date dans l'histoire universelle. Elle marque le début de l'unification du monde, et, en cela, l'année 1492 peut être l'occasion de faire un tableau de l'Europe politique.

Une conjonction d'événements espagnols majeurs

Le 2 janvier 1492, la chute du dernier État musulman dans la péninsule Ibérique achève une guerre de dix ans entreprise par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille et met un terme à une reconquête de huit siècles de la Chrétienté sur l'Islam en terre Ibérique, une « croisade » que les Espagnols appellent la « *reconquista* ». Protégé par la reine Isabelle qui l'a aidé à armer son expédition, Christophe Colomb traverse l'Atlantique et atteint l'île de San Salvador le 12 octobre 1492.

Cette conjonction d'événements est lourde de conséquences. Hormis la période de stabilité politique dans laquelle elle fait entrer l'Espagne, ainsi que l'unité nationale qu'elle crée autour des « Rois catholiques⁽¹⁾ », elle est aussi à l'origine d'une importante émigration de l'autre côté de la Méditerranée et de l'Amérique, de la diffusion des langues européennes et de l'expansion de la religion catholique en Amérique, de l'importation en Europe de plantes, de fruits et de légumes nouveaux, mais aussi de l'arrivée dans le Nouveau Monde de nouvelles maladies qui déciment la population amérindienne, ce que les historiens appellent le « choc microbien ». Le « monde devient monde » et s'unifie sous la domination des puissances occidentales catholiques.

L'affirmation de l'État moderne : le pouvoir royal succède à la féodalité

Ce processus intervient spécialement en France et en Angleterre. Les grands monarques⁽²⁾ de ces États conquièrent ou rassemblent par des mariages de vastes et puissants royaumes, mais c'est surtout grâce à l'augmentation des revenus royaux (instauration d'impôts permanents et réguliers) que les couronnes de France et d'Angleterre réussissent à ériger leur pouvoir au-dessus de tous les

autres⁽³⁾. Dans ce mouvement, les monarchies reçoivent l'appui des marchands et de la bourgeoisie, pour lesquels la paix sur un large territoire est profitable pour les échanges.

L'unification du territoire et la centralisation du pouvoir par l'État monarchique constituent un progrès dans deux directions. Progrès dans la voie de l'identification nationale d'abord : par la centralisation monarchique, la France comme l'Angleterre se reconnaissent comme nations. Progrès aussi dans la voie de l'émancipation sociale : en s'éloignant de l'organisation hiérarchique de la féodalité, les différentes strates de la société se soumettent au même pouvoir du roi et de l'État.

La montée de nouvelles puissances en Europe centrale et orientale

En Europe occidentale, la noblesse conserve encore un rôle dominant qui ralentit le développement de l'État moderne.

L'autorité impériale du Saint-Empire ne parvient pas à arbitrer les perpétuels conflits qui opposent les princes et les villes ; le vieil Empire germanique s'est ainsi disloqué. De nouveaux centres de pouvoir se dégagent. Au nord, la Hanse⁽⁴⁾ décline. Dominatrice au XV^e siècle, elle doit affronter la concurrence de ses rivaux. Les velléités d'indépendance des royaumes nordiques (Union de Kalmar) représentent pour elle une menace, ainsi que la montée en puissance de la Moscovie. Les véritables forces germaniques sont alors ancrées dans le Brandebourg des Hohenzollern et dans l'Autriche unifiée des Habsbourg.

En Europe orientale, la dynastie des Jagellon domine un très vaste espace allant de la Baltique à la mer Noire et de la Sibérie à la Moscovie. En 1492, à la mort de Casimir IV, cet empire est divisé entre ses trois fils, contribuant ainsi à la renaissance de la Pologne et de la Hongrie.

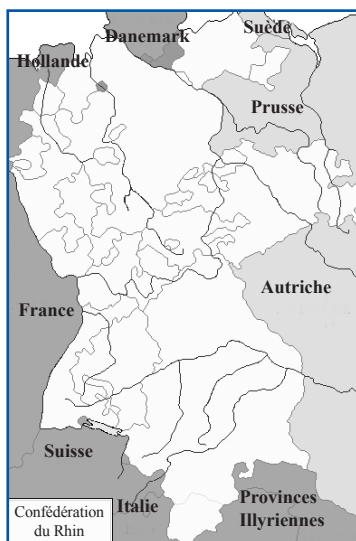
En 1492, en Europe occidentale, les vieilles monarchies féodales se transforment donc pour donner naissance à une structure politique sans précédent qui préfigure l'État moderne. Les grands États européens se forment et l'expansion outre-mer engagée par Colomb préfigure l'exploitation du monde au profit quasi exclusif de l'Occident.

1. Ferdinand II, roi d'Aragon et de Sicile, et Isabelle I^e, reine de Castille, qui reçoivent du pape, après la *reconquista*, le titre de « Rois catholiques ».
2. Louis XI puis son fils Charles VIII pour la France, et Henri VII Tudor pour l'Angleterre.
3. Celui de l'aristocratie féodale et des assemblées représentatives (États généraux pour la France et Parlement pour l'Angleterre).
4. Association de marchands parfois groupés en guildes, dans le nord de l'Europe.

Le confédéralisme

L'association d'États indépendants qui ont délégué l'exercice de certaines de leurs compétences à un pouvoir central fait de la confédération un modèle politique qui sort des standards. En outre, elle peut très bien ne pas s'appliquer qu'aux États, mais également à toute sorte d'associations, qu'elles soient sportives, politiques ou encore caritatives.

Pour comprendre ce qu'est une confédération, il est bon de se plonger dans l'histoire. L'une des plus anciennes confédérations est sans doute la **ligue de Délos** (477-404 av. J.-C.) qui réunit les Grecs afin de repousser les Perses. Athènes, recevant des navires, des troupes ou un *phoros* (tribut), exerce sa domination. La guerre contre Sparte, qui conteste vivement cette hégémonie, met fin à la domination athénienne sur le monde grec. Plus près de nous, l'Allemagne, bien qu'aujourd'hui fédérale, a réalisé son unité au XIX^e siècle *via* trois confédérations successives. À l'instigation de la France, la **Confédération du Rhin** (1806-1813) permet la simplification de la carte du vieux Reich – le Saint-Empire romain germanique ayant regroupé jusqu'à trois cents micro-royaumes – et le développement du mouvement patriotique par réaction contre Napoléon I^{er} ou sous l'influence d'idées empruntées à la Révolution française.



Dissoute suite à la défaite française de Leipzig (oct. 1813), la Confédération du Rhin pose les bases de la **Confédération germanique** (1816-1866). Regroupant trente-quatre États souverains et quatre villes libres⁽¹⁾, la Prusse et l'Autriche en sont les puissances dominantes. La tension, la guerre entre ces deux États (1866) et la défaite de l'Autriche à Sadowa (juil. 1866) aboutissent à la dissolution de la Confédération. La voie est désormais libre à la Prusse pour créer la **Confédération d'Allemagne du Nord** et réaliser l'unité allemande.

La Suisse et l'Union européenne (UE) semblent, quant à elles, hésiter entre fédéralisme et confédéralisme. La Suisse est, en effet, une construction particulièrement atypique dans le paysage des systèmes politiques. L'année 1291 a été choisie à la fin du XIX^e siècle comme date de naissance de la **Confédération helvétique**, car c'est celle de l'alliance de trois cantons⁽²⁾ lors du célèbre *ser-*

ment du Rütli (curieusement appelé Grütli en France). Las des agissements des baillis des Habsbourg, empereurs du Saint-Empire, les trente-trois représentants de trois cantons conjurés firent le serment de libérer les trois vallées et de vivre ou mourir en hommes libres. S'étant élargie au fil des siècles, la Suisse devient une République helvétique au moment de l'invasion française (1798). Face aux troubles incessants, Napoléon impose l'Acte de médiation (1803) qui rétablit les cantons. Par la suite, la Suisse est passée d'une confédération à une fédération. La première Constitution fédérale date de 1847, mais le travail législatif et les réformes qui s'ensuivent ont été poursuivis tout au long du XX^e siècle (adoption d'un Code pénal et d'un Code civil fédéral, effacement des frontières intérieures...).



DR
Serment du Rütli prêté le 1^{er} août 1291.

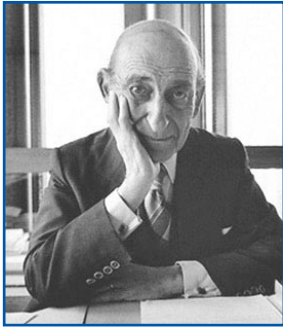
Confédérale par certains côtés, fédérale par d'autres, l'UE forme une catégorie politique à elle toute seule, n'appartenant à aucune autre. La coopération entre les États membres va plus loin que pour une confédération « classique », puisqu'ils cèdent entièrement une partie de leur souveraineté à l'UE, mais sans aller jusqu'au fédéralisme qui suppose que toute la souveraineté soit déléguée. Néanmoins, le préambule du projet de Constitution appelle à une « *volonté d'être unis de manière toujours plus étroite* », ce qui est un appel à poursuivre l'extension des compétences de l'UE. Le choix même de rédiger une Constitution s'inscrit dans la démarche fédéraliste, lien bien plus pérenne que la confédération que chacun peut quitter.

Choix original d'union entre des États allant plus loin qu'une simple alliance temporelle, le confédéralisme ne peut toutefois qu'être transitoire ; des conflits d'intérêts émaillant souvent les relations entre ses membres. *De facto*, soit une confédération politique ne mène à rien, soit elle est un premier pas vers une fédération. De plus, à l'image de la fédération, la confédération peut très bien s'appliquer à tout ce qui relève de l'associatif, politique ou non : associations sportives, humanitaires, de parents d'élèves, syndicats... La confédération répond toujours à la même logique de regroupement en une force plus importante de plusieurs structures qui souhaitent conserver une certaine indépendance.

1. Francfort, Hambourg, Brême et Lübeck.
2. Uri, Schwyz et Unterwald.

Raymond Aron,

Guerre et paix entre les nations



DR

Raymond Aron (1905-1983) est un des philosophes français les plus célèbres du XX^e siècle, mais il est sans doute l'un des plus méconnus tant sa pensée, multidirectionnelle⁽¹⁾, se retrouve sur des supports variés. Normalien de la rue d'Ulm, Aron est agrégé de philosophie, docteur en lettres, professeur (IEP-Paris, ENA, Collège de France...), éditorialiste au *Figaro* et à *l'Express*, chroniqueur radio... Son œuvre multiforme est néanmoins homogène : l'engagement d'Aron contre le totalitarisme⁽²⁾ et son admiration

pour Karl Marx – qui n'a d'égal que son mépris du système marxiste-léniniste – sont les fils conducteurs de sa pensée. Fondamentalement, Aron est pacifiste. Néanmoins, ses convictions furent bousculées par la montée en puissance du nazisme⁽³⁾. Il rejoint Londres en juin 1940 et s'engage dans les FFL. Après l'armistice, marqué par le totalitarisme (qu'il soit allemand ou russe), il s'engage dans le débat intellectuel de l'époque face à Sartre dont il réfute le gauchisme.

Plusieurs œuvres d'Aron sont à même d'intéresser l'esprit militaire. La plus connue et la plus discutée au sein de l'institution est *Penser la guerre, Clausewitz* (1976), pour son commentaire du célèbre stratège allemand. Autre œuvre remarquable, *Paix et guerre entre les nations* a été écrit en 1962, en pleine guerre froide. Aron n'a jamais cessé d'enrichir ce texte jusqu'à sa mort, comme en témoigne la présentation de la huitième édition qu'il préparait au moment sa mort.

L'idée générale de *Paix et guerre entre les nations* est de concevoir la conjoncture internationale au regard de la solidarité des « Deux Grands » contre une guerre ouverte et totale entre eux « dont ils seraient les premiers victimes »⁽⁴⁾. En pleine guerre froide, l'incompatibilité entre deux idéologies dominantes au niveau mondial et la menace nucléaire bien réelle qui en est le corrélat entraînent une dialectique qui se retrouve au sein même de la structure du texte d'Aron : *Guerre absolue et guerre réelle, Légaliser la guerre ou la mettre hors-la-loi ?*, *Dialectique de la paix et la guerre, Armer ou désarmer...* sont des exemples de questions qu'Aron pose et analyse en profondeur. Pacifiste, comme nous l'avons

déjà dit, il tente de définir quelle diplomatie et quelle stratégie permettraient de sauver la paix – et non pas simplement de limiter les conflits armés – sans sacrifier la liberté.

Aron ne cherche pas à trancher entre les deux idéologies, celle des États-Unis ou celle de l'URSS, mais il souhaite apporter ses réponses à la possibilité d'accéder à la paix par la loi. « *Max Weber définissait l'État par le monopole de la violence légitime. Disons que la société internationale est caractérisée par l'absence d'une instance qui détienne le monopole de la violence légitime.* »⁽⁵⁾

Par sa surprenante lucidité, même encore aujourd'hui, et malgré son idéalisme, *Paix et guerre entre les nations* a pleinement sa place parmi les œuvres qui montrent le plus clairement la manière de conduire une guerre, au même titre que *Vom Kriege* de Clausewitz. Cependant Aron y adopte un point de vue englobant les sciences militaire, diplomatique, politique et historique.

Les sphères militaires et politiques sont étroitement liées dans *Paix et guerre entre les nations* : « *La course aux armements est-elle la cause du conflit politique ou le conflit politique est-il la cause de la course aux armements ? Cette question classique ne comporte pourtant pas (...) de réponse catégorique* »⁽⁶⁾. La solution se trouve peut-être dans un dépassement de cette question qui se pose dans un monde où « *survivre, c'est vaincre* »⁽⁷⁾ : plutôt qu'un équilibre de la terreur, le mieux pour tous est de chercher un « *équilibre de la dissuasion* », indépendamment de toute notion morale mais en faisant en sorte de prévenir les catastrophes nucléaires de chaque côté. Aron pose là une solution diplomatique. Il ne faut pas convaincre l'ennemi que notre idéologie est la meilleure, bien au contraire, il faut lui montrer que le monde a vocation de paix dans la diversité ; ce qui est un enseignement de l'histoire.

1. Philosophie, histoire, sociologie...

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n°24, fév. 06, *Le totalitarisme légitime : est-ce possible ?*

3. Aron était étudiant à Berlin lors des autodafés nazis de 1933.

4. *Préface* de la quatrième édition (1966).

5. *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ?* 1967. Cf. *Les Carnets du Temps* n°11, oct. 04, *L'État selon Max Weber*.

6. In Quatrième partie *Praxéologie*, chapitre XXI, *En quête d'une stratégie I : Armer ou désarmer ?*

7. Nom du chapitre XXII.

La passion de Jeanne d'Arc

Film muet en noir et blanc, la Passion de Jeanne d'Arc s'ouvre sur son procès à Rouen en 1431⁽²⁾ et s'achève sur son immolation dans une atmosphère de fin du monde et d'abandon total de l'humanité. Cette réalisation de 1928 se distingue par l'utilisation massive du gros plan qui met en valeur l'intensité des jeux de regards, miroirs des âmes des acteurs.

Contraint par la technique de réaliser un film muet en apparence dépouillé, la stylistique de cette production du Danois Dreyer a pourtant suscité l'étonnement du public et fut applaudie par la critique. Les acteurs, filmés dans une « bulle » aux contours flous, sont cernés par l'écran, « œil géant » qui les dévisage et saisit leurs émotions : loin de la guerrière opiniâtre décrite dans les récits sur la Pucelle, la prisonnière apparaît lasse et apeurée. Son regard écarquillé et larmoyant est dirigé en permanence vers les cieux comme en quête de réponses divines pour contrecarrer les questions sarcastiques de ses juges impitoyables. Ces derniers, déstabilisés devant les réponses avisées de l'accusée, sont défigurés par la haine. L'absurdité du procès et le grotesque des inquisiteurs sont d'ailleurs singés par les saltimbanques sur la place du Vieux Marché, lieu de supplice de la condamnée.

L'omniprésence d'accessoires – couronne, crucifix, récipient recueillant le sang de Jeanne, écriteau sur le bûcher – et la mise en scène du sacrifice font écho à la Passion du Christ : Jeanne, messie féminin, « *filie de Dieu* » trahie par les siens, effectue un chemin de croix similaire à celui de Jésus dont elle crie le nom avant de périr. Le trépas de la martyre provoque la révolte de la foule qui contraint les Anglais à se retrancher dans le fort, présage des paroles prophétiques de Jeanne sur la libération de la France qui mettra fin à la guerre de Cent Ans. L'envol des oiseaux, dans une ambiance apocalyptique, symbolise l'ascension de l'âme de la « *sainte* » et le croquis du phénix sur les murs de la geôle augure de la résurrection emblématique de Jeanne « *dont le cœur est devenu le cœur de la France* ».

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 31, oct. 06, *Jeanne d'Arc, un mythe fondateur*.

Hervé Coutau-Bégarie

Monsieur Hervé Coutau-Bégarie apporte son concours pour le choix et l'orientation des articles proposés dans la rubrique stratégie. Universitaire, Docteur d'État en science politique et diplômé en études approfondies d'histoire moderne et contemporaine, il est directeur d'études à l'École pratique des hautes études (histoire des doctrines stratégiques). Président de l'Institut de stratégie comparée, il dirige également le cycle de stratégie au Collège interarmées de défense.

Diplômé de l'ENA, il a tenu de nombreux postes au sein des tribunaux administratifs d'Orléans et de Paris en qualité de conseiller et de commissaire du gouvernement. Il a également été conseiller à la cour administrative d'appel et administrateur civil au ministère de la Défense. Hervé Coutau-Bégarie est membre depuis 1983, et président de 2000 à 2005, de la Commission française d'histoire militaire (CFHM) et membre de l'Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident moderne. En 1984 et 1985, il a été l'un des experts des Nations unies sur la course aux armements navals et a officié, en 1991 et 1992, comme membre du groupe d'étude de l'Institut des Nations unies sur le désarmement (UNIDIR) sur les mesures de confiance en mer.

Titulaire du Comité d'études de défense nationale depuis 1985 et, depuis 1987, co-directeur de la « *Bibliothèque stratégique* » aux éditions Économica, il est également directeur de la *Revue stratégique*. Hervé Coutau-Bégarie a, en outre, écrit de nombreux ouvrages tels que *la Puissance maritime soviétique* (Économica, 1983), *le Phénomène « nouvelle histoire »* (Économica, 1983, 2^e éd. 1989), *la Puissance maritime, Castex le stratège inconnu* et *Géostratégie de l'océan Indien* (Fayard, 1985), *Géostratégie du Pacifique* (Économica, 1987), *le Problème du porte-avions* (CREST-Économica, 1990), *le Désarmement naval* (Économica, 1995), *Traité de stratégie* (Économica, 1999, 5^e éd. 2005).

Hervé Coutau-Bégarie est chevalier de la Légion d'honneur, des Arts et des Lettres et du Mérite maritime. Il a reçu le Grand prix de l'Académie de marine et est membre de l'Académie royale des sciences navales de Suède.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Le subjonctif, un mode qui fait peur ?

« La fatalité veut que l'on prenne toujours les bonnes résolutions trop tard. »
Oscar Wilde, *le Portrait de Dorian Gray*.

Si chacun mettait cette phrase au passé, sans nul doute, la grande majorité la formulerait ainsi : *« La fatalité voulait que l'on prenne toujours les bonnes résolutions trop tard. »* Triste fatalité, en effet, que de voir bafouer une nouvelle règle de la langue de Molière !

L'usage a accordé une largesse à ceux qui font fi du Bescherelle ou du Bled par paresse. N'employer systématiquement que le présent du subjonctif par manque de maîtrise des autres temps, c'est mépriser la morale grammaticale qui semble appartenir à un autre temps.

Que tous s'en souviennent : lorsque le verbe de la principale est au passé, le subjonctif de la subordonnée doit aussi être au passé. (Dans l'exemple ci-dessus, « voulait » réclame donc « prît »). Cette règle de concordance des temps, élémentaire, héritage ancestral de la langue latine, serait certainement appliquée, si chacun n'avait oublié ses conjugaisons durement acquises lors de sa scolarité.

« Thémistocle se fit connaître et déclara que, même pour s'être opposé autrefois aux demandes adressées par ce prince aux Athéniens, il ne méritait pas qu'on se vengeât d'un exilé. »

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, Livre I, chap 136.